

"Aujourd'hui, à deux heures, les mandats d'amener n'avaient pas reçu leur exécution, et l'on ignorait entièrement la retraite qu'avaient choisie les deux accusés. Seulement on savait que si leur intention est d'échapper aux rigueurs de la détention préventive, ils sont résolus à se présenter à la justice, aussitôt qu'elle devra procéder au jugement."

On lit dans le *Spectateur républicain*, qui garantit cette nouvelle :

"Après la séance, M. Louis Blanc, accompagné d'un ami, est monté dans une voiture de place et s'est fait conduire directement à Saint-Denis, où il est arrivé à sept heures et demie. Le convoi pour Bruxelles venait de passer, et M. Louis Blanc a dû attendre pendant deux heures le prochain départ. A l'arrivée des wagons, il s'est séparé de son ami, et il est parti pour la Belgique, dans l'unique but de se soustraire aux rigueurs de la prison préventive."

Un nouveau journal, le *Peuple français*, est envoyé aux abonnés de la *Gazette de France*, suspendue, comme on sait, par un arrêté du pouvoir exécutif. C'est ici l'occasion d'exprimer nos regrets de voir frappé d'interdit le plus ancien journal qui soit en France, celui-là même qui s'est tant recommandé auprès des hommes honnêtes et religieux pour ses doctrines politiques et morales.—*Villes et Campagnes.*

La corporation de Québec a décidé à sa dernière séance de placer les lanternes pour le gaz à une distance de 100 pieds les unes des autres et de prolonger la ligne de la rue St. Jean jusqu'à la nouvelle église du faubourg St. Jean.

On dit que le Docteur Laterrière a été de nouveau élu membre pour le Saguenay sans opposition.

**Finances anglaises.**—Les dépenses de l'année courante excèdent la recette de £2,000,000. Pour combler ce déficit on va faire de l'économie.

A la suite d'une contestation survenue entre deux personnes, du quartier Champlain, une d'elles a fait sauter la cervelle de l'autre samedi dernier. La police s'est emparé du coupable.

### Vendons quand même !

Dans la crise où se trouve le commerce actuellement, il ne faut pas s'étonner qu'on s'efforce de vendre de toutes manières. Voici un nouveau genre de vente. Une barge est partie de Montréal chargée de marchandises sèches, d'épicerie, de feronnerie, de papeterie, de livres, en un mot, d'un véritable assortiment de magasin de village, pour Cornwall en arrêtant dans toutes les paroisses qui se rencontrent sur le chemin. Il paraît que ces marchands marins font assez leur affaires.

Il vient de se construire un nouveau steamer qui doit faire le trajet entre Montréal et Sorel. On s'accorde à vanter l'architecture de ce bateau qui porte le nom de JACQUES CARTIER, et qu'on doit au capitaine Sincennes.

Il s'est tenu à Bytown une assemblée pour la colonisation des Townships par des Canadiens-Français sous la présidence de Mgr Guigues.

Le gouvernement accorde des terres de 50 arpents aux habitants qui voudraient s'établir dans les Townships nouvellement mesurés près de l'Ottawa et de la rivière Madagaska.

Un bureau de poste a été établi à Renfrew, M. G. Ross, en a été nommé le maître.

Hier, vers deux heures le feu fut aperçu dans la boutique de meubles de M. Paradis, au faubourg St. Valier : heureusement qu'on parvint à l'éteindre presque aussitôt.

La Corporation de Montréal poursuit la compagnie du Gaz à cause du pauvre état dans lequel celle-ci a mis les chemins.

L'honorable R. E. Caron, qui était parti il y a quelque temps, pour le siège du gouvernement, est aussi de retour.

### La Famille des Bourbons.

Les dernières nouvelles que nous recevons de France, nous font craindre beaucoup pour la paix de ce pays. Voici un extrait que nous empruntons à la *Correspondance Parisienne du Courrier des Etats-Unis*, écrite par M. Gaillardet :—

"Le bruit s'est répandu que, par suite du retour d'un grand nombre d'esprits éminents à ces idées de réorganisation politique, que je vous transmets, sans vouloir les juger ici, un rapprochement avait eu lieu entre les branches aînée et cadette de la famille des Bourbons, et qu'elles avaient résolu d'unir leurs efforts pour replacer le duc de Bordeaux sur le trône de ses pères, à la condition par lui d'adopter le jeune comte de Paris pour son héritier direct et immédiat, lors même que le duc de Bordeaux viendrait à avoir des enfants mâles, issus de son union, qui jusqu'à présent a été stérile. J'ai peine à croire que le duc de Bordeaux ait consenti à une pareille exhérédation de la descendance, exhérédation qui serait entachée de nullité légale, s'il lui vient un enfant mâle, et qui serait inutile, s'il ne lui en survient pas, car, dans ce cas le jeune comte de Paris serait de droit et légitimement héritier de son trône. Mais, si j'en crois une personne récemment arrivée d'Angleterre, où elle a vécu dans l'intimité de la famille d'Orléans, la négociation est réelle et le rapprochement accompli. Seulement les deux familles ont résolu d'attendre les événements, sans rien faire pour en précipiter le cours. Elles se garderont de conspirer, ne voulant rien devoir qu'à la spontanéité de la France, et pensant que les faits conspireront assez en leur faveur."

➔ C'est par erreur que nous avons mis "suite et fin" en tête du 2d article sur *l'Influence du Christianisme*; nous ne le terminons qu'aujourd'hui, sûr que nos lecteurs le verront avec plaisir.

Nous voyons par la *Gazette de Québec* que les incendies font du ravage dans les Etats-Unis par le temps qui court.

Quatre incendies se sont déclarés, il y a huit jours, dans la même nuit et à peu près à la même heure à Boston dans des édifices considérables parmi lesquels il faut remarquer la nouvelle Cathédrale catholique qui a été presque détruite. Cette église coûtait \$70,000 et était assurée pour \$50,000. Le lendemain qui était un vendredi un autre incendie éclata à Boston.

Une maison fut brûlée à Potland la veille. Un moulin à scier pour la valeur de \$7000.

Trois autres feux ont eu lieu à Newark, [New Jersey], à Otisville et à Albany à peu près dans le même temps.

**Accident.**—Un accident déplorable vient d'avoir lieu à New-York. La foule était réunie pour être témoin de la bénédiction de la pierre angulaire d'une nouvelle église catholique, à New-York, lorsque le plancher de l'église sur lequel se trouvaient de 7 à 800 personnes, s'écroula et la foule tomba dans la cave. On peut juger du tumulte. Grand nombre de personnes ont été blessées dont plusieurs de manière à faire craindre pour leur vie. On ne voit pas cependant que quelqu'un soit mort sur le champ.

Il y a eu à Montréal une exhibition d'Horticulture, à laquelle a assisté la compagnie la plus fashionable de Montréal, Son Excellence et la comtesse d'Elgin y étaient présents.

On dit que plusieurs maisons de commerce de cette ville se proposent d'acheter une grande quantité de grains pour l'exportation de cet automne. L'avoine surtout a la préférence. Nos commerçants la font acheter pour la convertir en farine et l'expédier immédiatement en Irlande, afin d'y remplacer les patates qui ont complètement manqué.—(Minerve.)

**Papier-monnaie du Canada.**—Nous lisons dans le *Détroit Advertiser* :—

"L'acte prohibant la circulation des billets des banques du Canada, dans cet état, (Michigan) sera en force le 2me jour de Décembre prochain; après quoi personne ne pourra en aucune manière faire circuler comme papier-monnaie, les billets du Canada sous peine de perdre trois fois la valeur nominale de tels billets, devant être recouvrée au nom et pour l'usage de toute personne qui poursuivra pour le dit argent.

Nous avons un mot à dire par rapport à cette disposition singulière et injuste. Et d'abord, la disposition de l'amende en faveur du dénonciateur est clairement une violation de la constitution de l'état, [Art. X sec. 4.] qui destine toutes les amendes pour des infractions aux lois de l'état, à l'usage exclusif des bibliothèques de ville. Ensuite, l'acte lui-même est assurément prohibé par la constitution des Etats-Unis. Les billets du Canada sont autant des articles de commerce que les bois ou les bestiaux du Canada. Les puissants Locomotives peuvent-ils empêcher la vente ou la délivrance de